

DECRET N° 82-353 du 22 Octobre 1982

Chargeant le Camarade Grégoire AGBAHE, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs, de l'intérim du Camarade DOSSOU François, Ministre des Transports et des Communications pour compter 21 octobre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 21 octobre 1982, le Camarade Grégoire AGBAHE, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs est chargé de l'intérim du Ministre des Transports et des Communications pendant l'absence du Camarade François DOSSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 Octobre 1982

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 SGG 4 MTAL-MTC 6  
PPC 2 AUTRES MINISTERES 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-  
ONEPI-GDE. CHANC. 3 UNB-FLSJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-